

Activités de Lafarge en Syrie : convoqué mardi pour une mise en examen, le groupe obtient un report

ESQUIVE Lafarge a avancé que son PDG venait de démissionner pour réclamer ce report...

G. N. avec AFP



Lafarge SA a obtenu le report de son interrogatoire prévu mardi chez les juges d'instruction, son PDG ayant remis récemment sa démission, a appris lundi l'AFP de source proche du dossier. Les juges envisageaient la mise en examen du groupe dans l'affaire de financement du terrorisme présumé en Syrie.

Réagissant à ce report demandé par Lafarge SA, M^e Marie Dosé, avocate de l'ONG partie civile Sherpa, a dénoncé des « méthodes dilatoires ». « Lafarge SA est maintenant sans représentant légal dans le seul but de gagner du temps », a-t-elle estimé, jointe par l'AFP.

« Financement d'une entreprise terroriste »

Saad Sebbar, le PDG de Lafarge SA, la holding actionnaire à 98% de la filiale syrienne mise en cause dans l'enquête, devait représenter la société mardi lors de cette convocation cruciale devant la justice. La juge d'instruction Charlotte Bilger envisageait de mettre en examen cette structure juridique notamment pour « financement d'une entreprise terroriste », « mise en danger délibérée de la vie d'autrui » et « complicité de crimes contre l'humanité », en tant que personne morale, selon une source proche du dossier.

Or, la démission du représentant légal de Lafarge SA, intervenue fin mai, empêche la tenue de cet interrogatoire, le conseil d'administration n'ayant pas pu nommer son remplaçant dans les temps, a indiqué la même source.

Contacté par l'AFP, le groupe LafargeHolcim n'a fait aucun commentaire.

Un DG avant fin juin

La société Lafarge SA va convoquer une assemblée générale et s'est engagée à disposer d'un directeur général qui pourra la représenter devant les juges avant fin juin, a précisé la source proche du dossier.

Le groupe français Lafarge, qui a fusionné avec le Suisse Holcim en 2015, est suspecté d'avoir versé, entre 2011 et 2015, plus de 12 millions d'euros au profit de factions armées dont le groupe djihadiste État islamique, via des intermédiaires, pour maintenir l'activité de l'usine malgré le conflit qui menaçait l'usine et ses employés. Ces sommes comprenaient notamment le paiement de taxes pour assurer le passage des employés ou des achats de matières premières, dont du pétrole.

Sept anciens cadres ou dirigeants du groupe ont déjà été mis en examen pour « *financement d'une entreprise terroriste* », dont **Bruno Lafont**, PDG de Lafarge de 2007 à 2015. Une huitième personne, une ex-DRH de Lafarge, est, elle, mise en cause pour la seule qualification pénale de « *mise en danger délibérée de la vie d'autrui* ». ♦